

Objekttyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **22 (1886)**

Heft 9

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

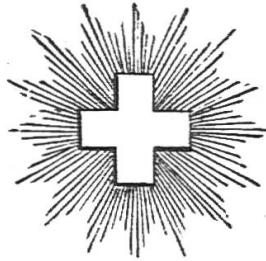
Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

DIEU — HUMANITÉ — PATRIE

PORRENTRUUY

XXII^e Année.



1^{er} MAI 1886.

N^o 9.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR

LA SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

SOMMAIRE. — Le mépris de la mémoire. — Les pensions de retraite et la Caisse des instituteurs bernois. — Chronique genevoise. — Chronique neuchâteloise. — Chronique jurassienne. — Aperçu historique de l'enseignement des sourds-muets. (Suite) — Bibliographie. — Partie pratique : Histoire naturelle. — Travaux d'élèves : Excursion scolaire dans le Jura suisse en 1882. Leçons de choses.

LE MÉPRIS DE LA MÉMOIRE.

Les *Freie pädagogische Blätter* qu'aucun de ses lecteurs n'accusera d'obscurantisme ni de mécanisme, publiait, le 27 février dernier, un *premier Vienne* sous ce titre : *Ne méprisez pas la mémoire*. L'auteur, M. Meyer, un des écrivains les plus compétents en matière d'instruction publique, reconnaît que sa longue expérience lui a appris qu'en dépit de ce qu'on dit en théorie contre la mémoire, une grande partie de nos connaissances repose sur cette faculté. La maxime à la mode : *Apprends à penser à l'enfant et ne t'inquiète pas de sa mémoire* n'est pas soutenable. Et ce n'est pas seulement parce que les opérations de l'intelligence ne peuvent se passer du concours de la mémoire, mais parce que, quelle que soit notre force d'intelligence, nous avons besoin de nous appuyer sur un fonds d'idées et de notions acquises par la mémoire.

M. Meyer cite un grand nombre d'exemples tirés de la vie scolaire et montre que nous retenons pour la vie, les chants, les paroles, les chiffres du livret que nous avons répétés en chœur avec nos compagnons d'école.

Cela ne signifie pas qu'il faille en revenir aux exercices de mémoire mécanique de l'ancien régime. Rien ne doit être appris qui n'ait été compris. Ce qu'il y a d'étonnant c'est que les pédagogues de certaines écoles dédaignent à tort la mémoire, tout en la surchargeant plus que jamais ; une réaction en sens opposé est donc nécessaire.

C'est une mauvaise imitation de ces pays allemands qui n'estiment que le *Verstand* et ne veulent voir que *viande creuse* dans tout ce qui n'est pas mathématiques et sciences naturelles ou physiques.

On ne peut que souscrire aux sages conseils de M. Meyer. Aussi voit-on avec peine dans plusieurs de nos collèges et de nos gymnases de la Suisse romande abandonner l'étude littérale des modèles, si importante pour la culture littéraire et le développement intellectuel.

ALEXANDRE DAGUET.

Les pensions de retraite et la Caisse des instituteurs bernois.

Nous avons publié dans l'*Educateur* (n° de mars) un résumé du projet de loi de M. le Dr Gobat sur les pensions de retraite du corps enseignant bernois. Aujourd'hui ce projet, renvoyé d'une séance du Grand-Conseil à la suivante, est pour ainsi dire complètement abandonné. La commission, nommée par l'autorité législative pour examiner les propositions de la Direction de l'instruction publique, a tellement modifié le travail primitif que les journaux politiques ne parlent plus que du projet Schmid-Gobat, faisant précéder le nom du Directeur de l'Education de celui du président de la commission du Grand-Conseil, M. Schmid, de Berthoud.

La loi nouvelle ne s'appliquera plus qu'aux instituteurs et institutrices primaires mis sur le même pied, tant sous le rapport de la retraite que sous celui des contributions annuelles.

Les institutrices qui ont pétitionné pour obtenir ce résultat, ne sont cependant pas contentes ; elles voudraient être favorisées sous le rapport de la pension, car elles quittent plus aisément l'enseignement que l'instituteur.

Le Conseil exécutif peut mettre hors d'activité, sur la demande qui lui en est faite ou d'office, et après avoir consulté la commission d'école, les instituteurs et institutrices brevetés, qui, pour cause d'infirmité ou d'affaiblissement de leurs facultés physiques

ou intellectuelles, ne sont plus en état d'exercer utilement leurs fonctions.

Ainsi le *droit* à la pension n'est nullement adopté en principe. Il faudra que l'instituteur soit infirme, malade ou fou pour obtenir une retraite. Ce n'est pas là une perspective réjouissante.

Les pensions sont réduites à 400 francs après 30 ans de service; 450 francs, après 35 ans; à 500 francs, après 40 ans d'activité.

Lorsqu'un instituteur doit être mis hors d'activité de service pour une cause dont il est responsable, le Conseil-exécutif peut réduire le chiffre de la pension, ou même la refuser totalement.

Cette disposition inhumaine peut conduire aux plus grands abus en cas d'effervescence politique.

La pension est encore payée pendant une année à la veuve ou aux enfants du titulaire retraité. Mais l'instituteur qui meurt sans avoir pu jouir de sa retraite perd toutes ses cotisations.

Les instituteurs et les institutrices payent une annuité de 20 fr. et un droit d'entrée de 5 francs. La contribution annuelle a donc diminué de 5 francs; mais le projet primitif prévoyait 600 francs de pension. Les subventions annuelles des communes et de l'Etat n'ont pas varié.

L'annuité n'est plus payée par l'instituteur dès qu'il a accompli sa quarantième année de service.

Les membres du personnel enseignant présentement en fonctions, qui comptent plus de 10 ans de service, ne pourront prétendre à une pension dépassant 400 francs. Mais ils devront payer quand même une entrée de 5 francs et les annuités arriérées, calculées à raison de 20 francs pour chaque période de 5 ans antérieure à la mise en vigueur de la loi.

Comme la loi actuelle accorde une pension de 360 francs au maître qui a 40 ans de service, et cela sans la moindre contribution de sa part, on comprend que la plupart des instituteurs ne voient pas de bon œil le nouveau projet.

Le Conseil exécutif pourra aussi s'entendre avec la *Caisse des instituteurs bernois* dans le cas où celle-ci voudrait se fusionner avec la caisse des retraites officielle.

La *Caisse des instituteurs du canton de Berne* est une institution privée. Elle a été fondée en 1818; c'est un établissement d'assurance et de secours en faveur des instituteurs et des institutrices.

Elle s'occupait anciennement d'assurer des pensions. Cédant au courant moderne, elle a transformé ses statuts et vise plutôt à assurer un capital à terme fixe ou au décès.

Tout instituteur, âgé de moins de 50 ans, peut devenir membre de la caisse. Chaque demande doit être accompagnée: 1. d'un certificat constatant que la personne sollicitant son entrée exerce des fonctions dans l'enseignement; 2. d'un extrait de naissance; 3. d'un certificat médical.

L'assurance peut varier de 1000 à 5000 francs, qui sont payés

quand l'assuré atteint sa cinquante-sixième année, ou à sa mort s'il n'atteint pas l'âge de 56 ans.

Les annuités varient suivant l'âge de l'assuré. C'est ainsi que pour un capital de 1000 francs,

A 16 ans on paye	19 francs de cotisation annuelle,
» 20 » »	23 » » »
» 25 » »	28 » » »
» 30 » »	35 » » »
» 35 » »	47 » » »
» 40 » »	65 » » »
» 45 » »	99 » » »
» 50 » »	191 » » »

La fortune de la Société, qui est de 300,000 francs environ, provient en bonne partie d'un généreux donateur, nommé Fuchs, qui a légué toute sa fortune à la caisse des instituteurs.

Tous les placements se font sur titres avec garanties solides ou sur obligations des communes ou des Etats.

La caisse est dirigée par les délégués des divers districts ; ces délégués sont nommés pour 4 ans. Une commission d'administration, responsable de sa gestion, exécute les décisions de l'assemblée générale des délégués ; cette commission se compose d'un directeur, d'un caissier, d'un secrétaire et de quatre autres membres. Une commission de contrôle est chargée de l'examen annuel de la comptabilité, des livres, des actes, etc.

La société est représentée dans chaque district par un gérant qui perçoit les cotisations et qui est chargé de donner tous les renseignements désirés. Malgré tous les services qu'elle a rendus, la Caisse des instituteurs bernois est peu connue dans le Jura. Elle n'est pas assez appréciée des jeunes instituteurs surtout, qui ont plus de confiance dans les libéralités de l'Etat que dans leurs propres forces. Nous pensons que le projet de loi sur les pensions de retraite ouvrira les yeux à ceux qui se font encore des illusions sur la munificence et les largesses de l'Etat.

De nos jours, il importe au plus haut point que le maître d'école ne compte que sur lui-même. Nous sommes, semble-t-il, dans une période de lassitude ; après le grand mouvement de la première moitié de ce siècle, qui a tant contribué à l'amélioration de la position matérielle du corps enseignant, on voit ça et là des communes réduire le traitement de l'instituteur. Les autorités cantonales, avec leurs budgets obérés, si elles ne réduisent pas les crédits affectés à l'instruction publique, les restreignent autant que possible dans leurs anciennes limites.

Au louable projet de M. le Dr Gobat nous avons vu avec étonnement opposer, dans le Grand-Conseil bernois, les propositions de M. Ritschard, ancien directeur de l'instruction publique, qui ne sont pas aussi généreuses que celles précitées.

Ce n'est donc que sur son initiative personnelle que doit compter l'instituteur ; qu'il souffre encore quelque temps, il pourra

alors avec raison s'associer aux revendications toujours plus pressantes du prolétariat, dont il fait actuellement partie. Un jour viendra, où ses services seront mieux appréciés. Mais en attendant, il faut qu'il songe à élever sa famille et à lui assurer, en cas de mort, quelques ressources pour l'empêcher de tomber dans la plus profonde misère. C'est là son devoir, et la Caisse des instituteurs bernois est, à l'heure qu'il est, l'établissement le plus propre à faire disparaître les craintes qui assiègent le cœur de tout père de famille : « Aide-toi, le ciel t'aidera ».

H. GOBAT.

CHRONIQUE GENEVOISE

Nous avons reçu de la ville d'Arve et Rhône, une lettre très intéressante concernant le projet de loi relatif à l'instruction publique. Mais comme les réflexions de notre honorable correspondant arrivaient trop tard pour influer sur le sort du projet et que les débats étaient fixés au 27, nous avons cru devoir attendre les résultats. Or, à l'heure où nous écrivons ces lignes, les discussions ne sont pas terminées, bien que plusieurs des questions en litige soient tranchées, entre autres celle d'une *Commission des Etudes*, réclamée depuis de longues années par les hommes d'école de tous les degrés. Le chef du département, M. Carteret, était opposé à cette introduction que proposaient MM. Gavard et Favon. Ces derniers l'ont emporté.

Notre correspondant avait passé sous silence cet article important.

En revanche, il insistait sur l'introduction des travaux manuels, le raccordement et l'enchaînement plus rationnel des enseignements, une participation plus grande de la Caisse de l'Etat à celle de prévoyance et de retraite des régents primaires. Il réclamait, avec raison, la suppression de la hiérarchie actuelle des sous-régents, aides-régents, régents, explicable seulement par l'absence d'une école normale que remplacerait avantageusement une section pédagogique annexée à un établissement moyen. Notre correspondant dit à ce sujet : « J'approuve l'idée d'un stage avant d'aborder les fonctions de régents. Mais le stage fait, ce candidat ne doit pas rester perpétuellement sous-régent. Jusqu'à présent, les fonctionnaires dirigeant un second ou troisième degré ont reçu un traitement inférieur à ceux auxquels on confie un quatrième, cinquième ou sixième degré. Pourquoi cette différence du moment que les uns et les autres ont le même nombre d'heures d'enseignement, les mêmes responsabilités et le même travail. Qu'on ne vienne pas me dire que la direction d'un sixième degré soit plus difficile et demande plus de tact pédagogique que pour

» un troisième degré. Chacun sait qu'il n'est pas donné à tout le monde de savoir se faire petit avec les petits et je me suis laissé dire qu'il faut plus de tact pédagogique pour instruire des enfants de 7 à 8 ans que des élèves plus avancés en âge. »

On ne peut qu'approuver ces considérations de notre correspondant.

L'École disciplinaire que semble désirer l'auteur de la lettre pour les élèves incorrigibles, est une question beaucoup plus controversable.

Le *Journal de Genève* parle d'une proposition de M. Ador, tendant à la réélection périodique de tous les fonctionnaires de l'enseignement. Ce serait le plus sûr moyen de rendre cette carrière odieuse à quiconque ne se sent pas d'humeur à dépendre du bon plaisir de l'administration, des fluctuations de la politique et des coteries. C'est l'épée de Damoclès levée sur la tête du corps enseignant. Et que deviennent les pensions de retraite avec ce triste système qui détruit toute sécurité et tout le bonheur de travailler pour l'école? La nouvelle loi ne contiendrait d'autre article regrettable que celui-là, qu'il nous suffirait pour en désirer le rejet en bloc, quelles que soient les autres améliorations qu'elle puisse contenir.

P. S. Nous apprenons avec la plus grande satisfaction que la réélection périodique, au bout de 10 ans, proposée par M. Ador a été rejetée grâce à MM. Gavard et Tognietti. Nous les en remercions au nom du corps enseignant de la Suisse romande tout entier.

A. D.

CHRONIQUE NEUCHATELOISE

Invité à favoriser de sa présence la cérémonie de l'inauguration de l'Académie, M. Numa Droz, membre du Conseil fédéral et publiciste remarquable autant que versé dans les matières d'instruction publique, a répondu par les lignes suivantes qui témoignent de ses sympathies pour les hautes études auxquelles est destiné l'édifice nouvellement consacré à l'enseignement classique et supérieur.

« En ce moment où les questions d'enseignement supérieur se discutent entre intéressés avec une vivacité, avec une passion même qui fait qu'on frappe souvent plus fort que juste, j'aurais profité de l'occasion pour faire entendre une opinion que je crois impartiale et qui est dans tous les cas fondée sur mon expérience personnelle. Les rencontres de la vie m'ont mis en rapport avec beaucoup d'hommes de divers pays. J'ai pu me convaincre toujours davantage :

» 1° Qu'un pays n'est grand, quelle que soit son étendue, que par le développement qu'on y donne aux hautes études ;

» 2° Qu'il n'y a pas d'études vraiment supérieures là où fait défaut la culture littéraire ;

» 3° Que les cantons suisses et le nôtre en particulier ont cent fois raison de s'imposer des sacrifices qu'on peut trouver lourds, mais qui n'en sont pas moins rémunérateurs, afin de maintenir chez eux des foyers de culture générale et d'en allumer de nouveaux.

» Je félicite les autorités et le peuple neuchâtelois d'avoir compris que le développement de l'instruction à tous ses degrés est le seul vrai moyen d'armer les hommes pour les luttes de la vie. Dans une démocratie, les soins tout naturels que l'on donne à l'enseignement populaire et professionnel, ne doivent pas faire perdre de vue l'impérieuse nécessité, pour un pays qui veut progresser, de développer aussi l'enseignement supérieur. Il faut que, pour chaque profession, les citoyens soient à la hauteur de leur tâche. Il faut que ceux qui se vouent aux professions libérales ne soient pas seulement d'habiles spécialistes, mais des hommes capables de répandre autour d'eux la culture générale, de diriger leurs concitoyens vers la recherche du bien, du beau, du vrai. On peut discuter sur la méthode, mais la haute valeur des études humanitaires ne devrait être méconnue par personne.

» Voilà ce que j'aurais voulu vous dire comme ancien directeur de l'instruction publique. »

Une des institutions les plus dignes d'intérêt de la ville de Neuchâtel, c'est l'*Ecole de dessin professionnel* dont la clôture pour cette année 1886 a eu lieu samedi dernier dans la salle circulaire du collège latin ou ancien gymnase. Le président du Comité M. Louis Favre, directeur du gymnase cantonal a lu un rapport circonstancié et émaillé d'anecdotes piquantes sur les phases qu'a parcourues cet établissement. Il a touché en passant à la situation faite à la classe ouvrière par l'invention des machines, leur production effrénée et l'avilissement des salaires qui en est la conséquence. Il a proposé à l'exemple de la jeunesse, les efforts merveilleux de Jappy, de Beaucourt, et l'a montré entre autres, achetant pour 15,000 francs les puissantes machines inventées par un guillocheur du Locle, que les ouvriers de cette dernière localité avaient empêché de mettre en œuvre chez eux dans la crainte de perdre leur travail. Ces cours de modelage, de dessin et architecture de dessin technique de géométrie donnés par des professeurs de talent, MM. Landry, William Mayor, Lavanchy, Girard et Legrand-Roy, ont été suivis par 77 élèves dont 30 neuchâtelois. Ces jeunes gens sont de professions très différentes et un grand nombre se distinguent par une assiduité d'autant plus méritoire que les leçons se donnant le soir, c'est après leur travail pénible de la journée qu'ils se rendent et quelquefois d'assez loin au local affecté à cet enseignement. La lecture du rapport a été suivie d'une distribution de prix bien mérités, à en juger par l'exposition des travaux exposés dans deux salles du gymnase.

L'établissement doit son existence à la générosité des autorités

municipales, de la Société des beaux-arts et de donateurs parmi lesquels on peut citer un maître menuisier retiré M. Alphonse Borel qui a légué à l'institution la somme de 1000 francs.

CHRONIQUE JURASSIENNE

M. Banderet, maître de langue et de littérature à l'Ecole cantonale de Porrentruy a été nommé en la même qualité à l'Ecole supérieure des filles de Berne. C'est une perte pour l'école de Porrentruy qui avait en lui un maître capable et aimé des élèves.

Une autre perte considérable pour l'Ecole cantonale c'est la retraite de M. le professeur Fritz Meyer, qui enseigne depuis 25 ans la langue allemande dans l'institution. Il lui a été accordé une modeste pension. Le *Journal du Jura*, auquel nous empruntons ces détails, nous apprend, à la suite de ces nouvelles regrettables, que M. Xavier Kohler, l'archiviste, littérateur et poète, qui a présidé la Société jurassienne d'émulation pendant nombre d'années, vient de subir l'opération de la cataracte à Berne et que notre spirituel ami a recouvré la vue.

Les promotions de l'Ecole cantonale qui ont eu lieu dans l'*Aula* ont été favorisées de la présence du directeur de l'instruction publique, M. le Dr Gobat, qui a exprimé le vœu de voir l'établissement prospérer de plus en plus et rendu hommage à la bonne marche de l'école. L'honorable magistrat rassure également ceux qui pourraient avoir des craintes sur le sort de l'institution. « *L'Ecole cantonale, a-t-il dit, a répondu jusqu'ici à un besoin* » réel de la partie française du canton, et si elle constitue un obstacle sérieux à l'envahissement du germanisme dans le pays, elle s'est aussi toujours efforcée de développer l'esprit national suisse. » Les craintes qui se sont manifestées au sujet de l'existence de l'Ecole cantonale du Jura sont motivées entre autres par la destruction de l'Ecole cantonale de Berne que le régime précédent a eu le tort de supprimer et de sacrifier à la jalousie des petites villes du voisinage.

Le Jura commettrait, à mon avis, un suicide en s'associant à une œuvre analogue pour son Ecole cantonale, et comme le dit très bien le journal que nous citons tout à l'heure, la contrée se lèverait contre une pareille entreprise. A. DAGUET.

Aperçu historique de l'enseignement des sourds-muets.

(Suite)

A l'époque d'Amman, Van Helmont, né en Hollande, publia, sur l'instruction des sourds-muets par l'articulation, un écrit qu'il accompagna de dessins indiquant les mouvements des organes de

la voix qui correspondent à l'énonciation syllabique. Mais cet ouvrage eut le même sort que ceux de Bonnet, de Bulver et d'Ammann ; le but que s'étaient proposé ces écrivains ne fut pas immédiatement atteint en ce qui concerne la propagation de leurs méthodes d'enseignement. Les sourds-muets furent délaissés comme auparavant jusqu'à ce que l'abbé de l'Épée et Heinicke se fussent constitués leurs avocats et eussent dissipé tous les anciens préjugés en érigeant des établissements spéciaux. Les efforts de ces deux célèbres instituteurs firent naître une puissante émulation en France, en Allemagne, en Angleterre et ailleurs. La nécessité d'institutions spéciales pour les sourds-muets fut comprise dans tous les pays civilisés, et l'on en vit surgir partout où la guerre et les circonstances politiques n'y mirent pas obstacle. La Hollande eut le bonheur d'en ériger une avant la conquête française, savoir en 1790. La Belgique, envahie dès 1792, avait été entravée auparavant, dans le développement de ses institutions religieuses et charitables, par sa lutte contre l'Autriche. On comprend que cette œuvre fut négligée par cette double circonstance. Le régime hollandais comprima aussi l'esprit national, de sorte que ce ne fut qu'assez tard qu'on vit s'ériger dans ce pays les premiers établissements de sourds-muets ; à Liège, en 1819, par un Français, M. Poupin, et à Gand, en 1820, par le chanoine Trieste, qui en érigea aussi deux à Bruxelles en 1835, l'un pour les garçons, sous la direction des Frères de la Charité, et l'autre pour les filles, sous celle des Sœurs du même nom. Les premiers professeurs belges avaient été formés directement ou indirectement à l'institut de Paris, qui s'était acquis une grande réputation sous les abbés de l'Épée et Sicard.

Le portugais Rodriguez Pereira avait formé en France, avant l'abbé de l'Épée, plusieurs élèves avec un succès qui lui valut de grands honneurs. Mais trop épris de cette gloire, il eut le tort d'entourer sa méthode de mystère, au lieu de chercher à la propager et à la perpétuer, comme le fit l'abbé de l'Épée, par la création d'une école gratuite ouverte à tous les sourds-muets et surtout à ceux de la classe indigente. L'abbé de l'Épée avait débuté par des leçons particulières, données à deux sœurs sourdes-muettes, qui avaient reçu les premiers éléments de l'instruction sous le P. Vanin, autre instituteur dévoué à cette classe d'infortunés, comme l'abbé Deschamps, qui eut plus de succès, et dont l'enseignement remonte à la même époque.

Il faut mentionner encore dans cette œuvre la religieuse de Sainte Rose, qui réussit, au témoignage de l'abbé de l'Épée, par l'emploi des signes et de l'alphabet manuel, à faire l'éducation de quelques sourds-muets.

L'abbé Deschamps consacra sa fortune et sa vie aux sourds-muets dans un établissement privé ouvert à Orléans. Il s'attacha, dit M. de Gérando, à justifier la préférence qu'il avait accordé à l'alphabet labial ou à la parole articulée sur les signes. Ce fut à cause de cette différence de méthode qu'il refusa les offres qui lui

furent faits de s'unir à l'abbé de l'Epée. Celui-ci admettait l'articulation, mais il ne la considérait pas comme essentielle. Le grand mérite de l'abbé de l'Epée, consiste dans la réhabilitation des sourds-muets et dans la création d'une institution où non seulement il instruisit un grand nombre de sourds-muets, mais où il forma en outre beaucoup d'autres instituteurs, accourus de toutes parts, tels que l'abbé Sicard de Bordeaux, l'abbé Storch de Vienne, Keller, ami de l'abbé de l'Epée, établi près de Zurich; Dilo d'Amsterdam, Silvestri de Rome, Eschke de Berlin, Pfüngten de Copenhague, Guyot de Groningue, d'Arca de Madrid, et Ulrich de Genève, bien que sa méthode ne fut pas prise partout pour modèle.

C'est ainsi que, vers la fin du siècle dernier, on vit s'élever dans les divers pays, un établissement après l'autre. L'abbé de l'Epée mourut en 1789; mais sa réputation lui survécut, et sa mémoire resta en vénération. L'abbé de l'Epée fut suivi par l'abbé Sicard, Bébien et d'autres, qui s'illustrèrent successivement dans cette carrière jusqu'à nos jours. (A suivre).

Th. METTENET, officier d'académie,
Directeur-fondateur de l'Institut de Bourogne.

BIBLIOGRAPHIE

Cours élémentaire de langue française, par M. F. SCHWIEDLAND.
(F. SCHWIEDLAND. *Elementar Kurs der französischen Sprache*
Verlag von Rudolf Lechner. Wien.) (1)

Un nouveau cours de langue française à l'usage des Allemands n'est rien d'extraordinaire, quelques lecteurs même hausseront les épaules en nous voyant aborder un tel sujet. Qu'y a-t-il en effet de plus commun que des grammaires françaises à l'usage de tout le monde? Cela est tellement vrai que nous n'aurions jamais eu le courage de traiter cette question si le *Cours élémentaire* de M. Schwiedland ne marquait pas un progrès réel dans la manière d'enseigner le français aux Allemands. Dans les deux brochures, d'une centaine de pages chacune, qui forment ce cours, l'auteur a résumé ses expériences de vingt années passées dans l'enseignement à Vienne en Autriche. Le plan de cet ouvrage dénote un homme pratique qui veut arriver rapidement à un résultat positif, tout en ne perdant pas de vue cette épigraphe: *Natura non facit saltum*.

(1) Il a déjà paru dans notre feuille un compte-rendu de l'ouvrage de M. Schwiedland. Mais comme cet article n'était qu'une reproduction d'une critique viennoise, nous accueillons avec plaisir ces lignes d'un homme compétent qui nous promet une suite à cette appréciation lorsqu'aura paru le III^e cahier de l'ouvrage.

(Note du rédacteur en chef.)

Le cours élémentaire de langue française, comme son titre l'indique, n'offre rien de transcendant ; ce n'est ni du charlatanisme, ni de la haute science, mais de la science à la hauteur des élèves qui dans les Ecoles secondaires commencent l'étude du français. C'est également un guide précieux pour ceux qui, sans maître, veulent apprendre les principes de notre langue. Dans le but d'être utile à ces derniers, l'auteur a cru devoir indiquer avec soin la prononciation de chaque nouveau mot. Nous doutons cependant que cette innovation dans un livre destiné avant tout aux écoles publiques soit heureuse pour la simple raison qu'il est matériellement impossible de noter la prononciation française à l'aide des caractères allemands. Néanmoins le *Cours élémentaire* de M. Schwiedland ne mérite que des éloges. Les verbes et les pronoms qui présentent généralement le plus de difficultés aux Allemands qui apprennent le français sont étudiés avec soin et d'une manière conforme à la philologie moderne. M. Schwiedland paraît s'être inspiré de Diez et de Brachet, ce qui donne à son travail un cachet d'originalité tout particulier. Les quelques pages consacrées à la déclinaison de l'article, des pronoms conjoints et des pronoms absolus sont fort remarquables ; il en est de même de celles où il est question de l'adjectif. Quant aux exercices français et allemands qui accompagnent chaque leçon, ils sont simples et bien gradués pour amener insensiblement l'élève à soutenir une conversation et à traduire sans trop de difficultés les fables et les récits qui terminent le cours de la seconde année, résultat, qu'à notre connaissance, peu de grammaires françaises à l'usage des Allemands atteignent aussi sûrement.

C'est avec un vrai plaisir que nous avons étudié en détail l'œuvre si instructive de M. Schwiedland et nous ne pouvons terminer qu'en la recommandant chaudement à toutes les commissions d'éducation des Ecoles secondaires allemandes.

Au moment où nous écrivons ces lignes, nous recevons de l'auteur une 3^e partie du *Cours de langue* qui vient de sortir de presse. Cette brochure de 160 pages, intitulée : *Cours supérieur de langue française en 95 leçons*, est le complément nécessaire du *Cours élémentaire* ; nous l'avons feuilletée rapidement et nous croyons ne pas nous tromper en disant que ce cours supérieur complète dignement l'œuvre de M. Schwiedland. Nous reviendrons, du reste, avec détails sur ce sujet.

Th. ZOBRIST.

PARTIE PRATIQUE.

Histoire naturelle.

Insectes nuisibles.

La Maître. — Ils sont nombreux ces *ravageurs*, ces êtres qui dévorent nos récoltes, qui savourent nos plus beaux fruits, qui s'introduisent dans nos armoires pour perforer notre linge et le réduire en poussière. Moins nombreux, mais plus cruels encore sont ceux qui poussent l'audace à vivre aux dépens de notre propre existence ; ce sont les *parasites*. Pourriez-vous me citer quelques-uns de ces insectes ?

L'élève. — Le hanneton, la sauterelle, la courtilière, les fourmis...

M. — N'allons pas trop vite, et surtout gardons-nous de reléguer tous les insectes dans le grand monde de nos ennemis. Vous avez parlé de la fourmi ; c'est peut-être à tort que la nommez en compagnie du hanneton, de la sauterelle, de la courtilière. Réfléchissez bien, il y en a d'autres encore.

E. — Le phylloxera.

M. — Bien. Et dans les boulangeries, même à la cuisine, n'avez jamais observé de gros insectes noirs, plats, curieux pour la forme générale de leur corps ?

E. — Les cafards.

M. — Les blattes ou cafards. Et dans les armoires ?

E. — Les gerces.

M. — Sur notre propre corps ?

E. — Les puces et les poux.

M. — Il n'y a rien à rire ; nous faisons maintenant de la science. — Sous la peau ?... Vous ne répondez pas. Vous ignorez peut-être que la gale, cette maladie dégoûtante, est engendrée par un insecte qui ronge nos muscles, les sillonne de galeries pour y déposer leurs œufs.

E. — Quand on a la gale, la peau est rongée par des insectes ?

M. — Oui. Vous savez qu'il n'y a que les personnes malpropres qui sont atteintes par cette maladie. Cependant on cite de grands personnages qui en sont été affectés. Tenez, Napoléon I^{er}, dans toute sa gloire, a eu trois fois la gale. A ce sujet, je me rappelle une petite historiette que vous aimerez à entendre.

C'était, si je ne me trompe, au temps de la bataille d'Austerlitz. Napoléon avait remarqué, pendant l'action, un de ses braves faire des prodiges de valeur. Lorsque le combat eut pris fin, que l'armée ennemie se fut retirée, l'empereur fit appeler le vaillant guerrier, lui serra la main pour le féliciter de sa belle conduite, et lui promit une bonne récompense. Mais Napoléon oublia la fa-

veur promise, et la victime trouva le moyen de s'en venger en lui faisant parvenir le quatrain suivant :

L'empereur m'a donné la main,¹
— Marque d'estime sans égale ; —
« Vous aurez, m'a-t-il dit, quelque chose demain ».
— Le lendemain, j'avais la gale !

Mais revenons à notre sujet. Vous avez nommé, à peu près, tous les insectes nuisibles que vous pouvez connaître. Vous verrez cependant dans le cours de cette leçon qu'il y en a bien d'autres encore. Je vous les montrerai dans la collection, au fur et à mesure que l'occasion s'en présentera. Vous avez cité le hanneton, puis la sauterelle, puis le cafard, etc. Nous allons mettre un peu plus d'ordre dans notre leçon, en rapprochant les insectes qui ont entre eux quelque analogie. Qui sait me répéter ce que nous avons déjà dit du hanneton dans une leçon antérieure ?

E. — Le hanneton est l'insecte à l'état parfait de ce gros ver blanc que l'on rencontre dans la terre lorsqu'on la laboure, et qui ronge les racines des plantes. Lui-même dévore les feuilles des arbres ; c'est un insecte très nuisible.

(*A suivre*).

AUG. JAQUET.

TRAVAUX D'ÉLÈVES.

Excursion scolaire dans le Jura suisse en 1882.

(*Suite*)

9 septembre. — Nous nous reposâmes peu ; à trois heures du matin nous étions tous sur pied dans l'intention d'aller voir le lever du soleil au Creux-du-Vent. La matinée était fraîche ; un épais brouillard couvrait la vallée et les montagnes. Nous nous avançons, enveloppés dans nos châles et nous avons gravi à peu près les trois quarts du chemin lorsque nous demandâmes à notre ami du Val-de-Travers, qui nous servait de guide, combien de temps il nous faudrait encore pour arriver au Creux-du-Vent. « Ma foi, nous répondit-il, je ne sais où je suis, je n'ai jamais été ici. » Sans être découragés par ces paroles, nous sortîmes de la forêt et, à l'une des extrémités d'un pâturage, nous remarquâmes une maison petite et basse. Les murs se composaient de pierres qui n'étaient point retenues par le ciment ; le toit était de planches et de bardeaux et devant la porte s'étendait un jardin où ne croissaient que quelques maigres légumes. Le bruit de nos pas et le son de notre voix avaient attiré une femme sur le seuil de la porte. Nous la priâmes de nous indiquer le chemin à suivre et elle nous répondit qu'elle nous donnerait quelqu'un pour nous conduire. Nous pensions voir sortir de cette mesure un vrai guide, homme robuste, au teint bruni, grand, fort et tenant à la main un bâton noueux. Combien nous fûmes trompés dans notre attente

lorsque s'avança vers nous un petit garçon, encore tout endormi, au teint pâle, tête baissée et les mains dans les poches. Il prit les devants et, plus vite que nous, franchit les sentiers rocailleux et les fourrés touffus, de sorte qu'en moins d'un quart d'heure nous étions au sommet du Creux-du-Vent. De quel triste spectacle et de quel lever du soleil devions-nous jouir ! De tous côtés s'étendaient des brouillards devenus si épais qu'on pouvait à peine distinguer un objet à dix pas devant soi ! Faute de voir ces rochers à pic dont nous avions lu la description, nous nous fîmes indiquer la direction dans laquelle ils se trouvaient. Ce petit *travers* fut le premier qui nous arriva.

Afin de nous reposer un instant, car nous avons un long chemin à parcourir, nous prîmes le train de Travers à Fleurier, puis nous continuâmes jusqu'au soir notre route à pied. Le sol de ces contrées semble fertile, l'aspect en est riant et toujours varié. Fleurier est un village grand, propre qui nous parut avoir d'autant plus d'agrément que le soleil resplendissait de tout son éclat. Nous nous dirigeâmes vers les Buttes et S^{te}-Croix laissant à notre droite la Côte-aux-Fées et à notre gauche le Chasseron. La route aurait été monotone si, de temps en temps, entre deux montagnes nous n'eussions aperçu, se dessinant en un mince filet d'azur, le lac de Neuchâtel et une partie de la plaine. Bientôt tout disparaissait et notre vue ne dépassait pas les flancs de ces monts élevés ; nous n'étions distraits que par le murmure d'un ruisseau serpentant au fond de la vallée. Après de nombreux détours nous découvrîmes le village de S^{te}-Croix. Notre dîner fut égayé, dans ce pays de boîtes à musique, par les morceaux d'un de ces instruments. C'est ainsi que nous entendîmes le *Ranz des vaches*, *Guillaume Tell*, *Wacht am Rheim*, *l'Hymne national*, etc. ; ou bien c'étaient des airs d'opéra : *Martha*, *La Favorite*, etc. Nous étions tous contents et joyeux et lorsque quatre heures sonnèrent, nous nous vîmes fort bien disposés à reprendre notre marche et à aller coucher à Yverdon. Une seconde fois nous traversions des gorges : celles de la Cauvatanas ne différant, de celles de la Reuse, que par un air plus sauvage. Tandis que dans les dernières la nature n'est pas tout à fait morte, dans les premières les roches sont dégarnies même de mousses et les sommets seuls sont couronnés de sapins rabougris. M. le recteur nous fit observer les couches des rochers prouvant, mieux que partout ailleurs, qu'un cataclisme a dû les placer dans la position oblique qu'ils occupent aujourd'hui. Ce qui n'attira pas moins notre attention furent des creux en entonnoirs formés, lorsque les eaux sont fortes, par le frottement des cailloux contre le roc. Les gorges finissaient à Vuiteboeuf. C'était la première fois que nous voyagions dans cette partie de la Suisse, aussi personne ne trouvera étonnant que, pour ne pas nous égarer, nous nous renseignâmes sur les chemins à suivre. Il paraît que, dans le canton de Vaud, on pense autrement, car ayant demandé à une femme si la route était bien celle d'Yverdon, elle nous tourna le dos en marmotant : « Vous le savez aussi bien que moi. » Attri-

buant ces paroles à sa mauvaise humeur, nous ne les primes pas en méchante part, mais plus loin, au croisement de deux chemins nous réitérâmes notre question : « Vous le savez mieux que moi, je pense. » Telle fut la réponse que nous reçûmes d'une autre paysanne. Malgré le peu de bonne volonté des Vaudoises nous vîmes briller les lumières d'Yverdon et la nuit était tombée lorsque nous fîmes notre entrée dans cette ville.

(A suivre.)

LEÇONS DE CHOSES

Les nuages.

La chaleur du soleil enlève l'eau sous forme de vapeur. Arrivée à une certaine hauteur, cette vapeur d'eau se condense et nous retourne sous forme de pluie. Si cette pluie traverse des couches d'air un peu froides, elle retombe en petites nappes blanches appelées neige. C'est de cette façon à peu près que se forme la grêle qui commet de si affreux dégâts. Si la vapeur d'eau est arrêtée à une faible hauteur par une couche d'air un peu froide, cette vapeur nous retourne à l'état de brouillard. Quant à la rosée, sa formation est des plus simples. La chaleur solaire réchauffe les plantes, celles-ci sont plus chaudes que l'air environnant. La chaleur du soleil ayant cessé, les plantes se refroidissent par le rayonnement de la chaleur sur les corps voisins. La vapeur d'eau contenue dans l'atmosphère se condense et retombe en petites gouttelettes qu'on appelle rosée.

Le panier.

Le panier proprement dit, la corbeille, la hotte, la bourriche ont été connus de temps immémorial. Le panier dont nous nous servons pour porter nos provisions était employé du temps des Romains, sous le nom de *sporta*. La forme et la façon étaient peu différentes. On aurait presque dit une terrine munie d'une anse. N'est-ce pas la forme actuelle de nos paniers de boulanger et de boucher ? Peu à peu on modifia la forme des paniers au point qu'on en fait actuellement de mille façons. L'habileté de l'ouvrier, la matière employée, tout contribue à embellir le travail du vannier. Aujourd'hui on voit des paniers qui ressemblent à une maisonnette à laquelle il manque seulement des croisées et des portes. Ces paniers ont deux anses, absolument comme les *paniers-tonneaux*. Il y a des paniers tressés très épais et d'autres tressés très clairs. Souvent le vannier se sert de bois rond, mais mince. Les paniers, ainsi façonnés, sont très solides. Pour les rendre originaux, on les peint en rouge, en bleu, en jaune. Il y a des van-

niers qui mêlent de la paille à l'osier. On fait des paniers de pêche qui ne sont pour ainsi dire, comme forme, que la moitié des autres. A la campagne, les paniers ordinairement faits en coudrier, ont la forme oblongue ; ils sont généralement sans couvercle.

La blouse.

La blouse est un vêtement léger et simple. Elle coûte moins cher que le paletot. Elle est plus facile à nettoyer. Elle a ordinairement la forme d'une chemise à pans égaux, avec cette différence que le col est moins haut. Il est quelquefois maintenu, relevé par du cordonnet et même de la ficelle que l'ouvrière dissimule dans les plis de l'étoffe ; souvent aussi les cols sont rabattus. Les piqûres sont faites de fil blanc, bleu ou rouge, ce qui lui donne alors un cachet original. On fait des blouses fendues comme des robes de chambre ; elles descendent jusqu'au genou et même au-dessous. Quelle que soit la forme de la blouse, elle est fendue de chaque côté, afin que l'on puisse aisément mettre la main dans les poches du pantalon sans la relever. La blouse porte des poches en dessus ou en dessous, mais ordinairement sur les côtés de la poitrine. Il y a des blouses dites lyonnaises qui sont courtes. La blouse est le vêtement de travail du peintre, du maçon, du plâtrier. Ces ouvriers la portent de couleur blanche. La blouse du laboureur est bleue. L'ampleur de la blouse empêche son emploi dans les manufactures où l'on préfère le bourgeron, vêtement qui ressemble tout à fait au veston.

Le châtaignier.

Le châtaignier est un végétal compris dans le grand embranchement des dicotylédones. C'est un grand et bel arbre, commun dans le centre de l'Europe. Ses fleurs amentacées poussent, mâles et femelles, sur le même pied ; son feuillage épais et d'un beau vert, est ordinairement en forme de champignon, à moins qu'il ne soit gêné ; alors il devient sensiblement conique. Greffé, le châtaignier produit un fruit assez bon au goût, mais peu nourrissant : ce fruit est la châtaigne ou marron. Le bois de châtaignier jeune, principalement à l'état sauvage, est employé dans la menuiserie, mais spécialement dans la vannerie, grâce à la souplesse qu'il atteint lorsqu'il est soumis à l'humidité ou à la chaleur. Bien situé, le châtaignier atteint une grosseur énorme ; alors son bois n'est guère bon, même à brûler : on en fait du charbon. De l'écorce du châtaignier, on tire le tan qui sert à rendre les peaux imputrescibles et impénétrables à l'eau.

BOUYER.

Cantates patriotiques Grandson et Davel

pour chœurs-mixtes, chœurs d'hommes et écoles. Edition sans accompagnement 40 cent. (30 cent. par 20 exemplaires et au-dessus). Edition complète avec piano et orgue, notice historique, instruction pour l'exécution, etc., etc. — 1 fr. 25 (1 fr. pour MM. les Instituteurs et Directeurs). — Adresser les demandes à l'auteur H. GIROUD, à STE-CROIX (Vaud).

AVIS

En vue de la division de l'Ecole de commerce en deux classes successives, la commission d'éducation de Neuchâtel met au concours le poste de second professeur de cette école. Le professeur aura trente-deux leçons par semaine et un traitement de 3000 francs. L'entrée en fonction aura lieu après les vacances d'été à la fin du mois d'août. Les aspirants à ce poste sont invités à se faire inscrire jusqu'au 31 mai, chez M. Barbezat, directeur des écoles municipales, en lui envoyant leurs titres. (H-83-N) 2-1

VIENT DE PARAÎTRE

CHEZ

Delachaux & Niestlé

éditeurs à Neuchâtel

Manuel de Géographie

par une réunion d'instituteurs, édition révisée. — 1 vol. cartonné, 1 fr. 50.

(H-92-N)

1

BÂLE **Gebrüder HUG** **BÂLE**
Rue Franche Rue Franche

La plus forte maison en Suisse

Abonnement de **MUSIQUE**, plus de 100,000 numéros

Port postal réduit pour toute la Suisse

VIOLONS

et tous les instruments
à cordes.

PIANOS

Flûtes, Cornets

et tous les instruments
à vent.

VENTE A TERMES

ACCESSOIRES POUR TOUS LES INSTRUMENTS. CORDES

ORGUES - HARMONIUMS

Représentants généraux des **orgues américaines** d'Estey, des **orgues Trayser** et des premières **fabriques de pianos** de la **France** et de l'**Allemagne**.

Maisons à **Bâle, Zurich, Lucerne, St-Gall, Strasbourg.**

Dépôts de pianos et d'orgues à **Lausanne**, chez M. E.-R. Spiess; à **Mulhouse**, chez M. Ed. Gœtz. — Correspondant à **Berthoud**: M^{me} Muralt. 6-4-60

La maison de Bâle est spécialement organisée pour servir la Suisse romande.

Conditions très avantageuses pour professeurs de musique **instituteurs, écoles, communes, sociétés, pensionnats, etc.**

Une institution d'aveugles

cherche une *maîtresse* dévouée, sachant les deux langues. — Conditions : Nourriture, logement et blanchissage et 700 fr. par an.

S'adresser sous H 3006 X à l'agence de publicité *Haasenstein et Vogler*, Genève. 4

Imprimerie V. MICHEL
PORRENTRUUY

— 0 —
LA FORÊT

PRIX : Broché, 4 francs 50 ;
Cartonné, 5 francs.

POUR INSERTIONS

DANS TOUS LES

JOURNAUX

du CANTON, de la SUISSE et de L'ETRANGER

S'adresser à l'agence de publicité

HAASENSTEIN & VOGLER

GENÈVE

LAUSANNE, NEUCHÂTEL, FRIBOURG, ST-IMIER
BALE, BERNE, ZURICH

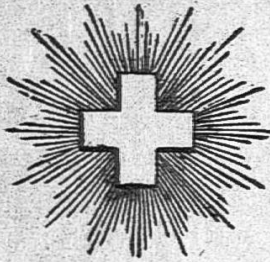
etc., etc., etc.

XXII^e ANNÉE

PORRENTROY

N^o 10.

15 Mai 1886.



PRIX D'ABONNEMENT

PRIX DES ANNONCES

Pour la Suisse 5 fr. par an.
Pour l'Etranger 6 fr. »

La ligne 25 centimes
ou son espace.

L'ÉDUCATEUR

REVUE PÉDAGOGIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ DES INSTITUTEURS DE LA SUISSE ROMANDE

paraissant le 1^{er} et le 15 de chaque mois.

RÉDACTION

M. le D^r **A. DAGUET**, professeur à l'Académie de Neuchâtel, *rédacteur en chef*.

MM. A. Jaquet et F. Allemand, *rédacteurs pour la partie pratique*.

L'Éducateur annonce tout ouvrage dont il lui est adressé deux exemplaires. La rédaction en donne un compte rendu, s'il y a lieu.

Adresser

- à M. le D^r **Daguet**, à *Neuchâtel*, tout ce qui se rapporte à la rédaction générale, ainsi que les livres, revues, journaux, etc.
- à M. **A. Jaquet**, maître secondaire, à *Porrentruy*, ce qui concerne la partie pratique, et particulièrement à M. **F. Allemand**, maître à l'École modèle, à *Porrentruy*, les communications relatives à la langue française.
- à M. **C. Colliat**, instituteur à *Porrentruy*, ce qui concerne les abonnements et l'expédition du journal.

GÉRANCE

M. **C. Colliat**, instituteur à Porrentruy (Jura bernois).

Comité central. VAUD : MM. **Colomb, Mutruz, Hermenjat, Roux et Tharin**. — NEUCHÂTEL : MM. **Villemet, Miéville et Sauser**. — GENEVE : MM. **Charrey, Dussaud et Thorens**. — JURA BERNOIS : MM. **Schaffter et Mercerat**. — FRIBOURG : M. **Ducotterd**. — VALAIS : M. **Bruttin**. — SUISSE ALLEMANDE : M. **Gunzinger**.

Comité directeur : MM. **G. Breuleux**, directeur de l'École normale de Porrentruy, président. — **E. Meyer**, recteur de l'École cantonale de Porrentruy, vice-président. — **G. Schaller**, inspecteur d'écoles, secrétaire. — **A. Jaquet**, maître secondaire, à Porrentruy, sous-rédacteur. — **C. Colliat**, instituteur, à Porrentruy, trésorier.

Suppléants : MM. **F. Allemand**, maître à l'École modèle de Porrentruy. — **A. Auberson**, maître à l'École normale de Porrentruy. — **F. Guélat**, instituteur à Bure (Jura bernois).

ANNONCES

Pour tout ce qui concerne les annonces, s'adresser exclusivement à l'Agence de Publicité

HAASENSTEIN & VOGLER, à Genève RUE DES MOULINS
ET QUAI DE L'ÎLE

Porrentruy, St-Imier, Delémont, Lausanne, Neuchâtel, Fribourg, etc., etc.

PORRENTROY

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE VICTOR MICHEL

1886

CANTON DE VAUD

Mises au concours

RÉGENTS :

CUDREFIN, 1^{re} école mixte. — 1500 fr., logement, jardin et plantage ; 70 fr. pour bois. — Cours complémentaires et service d'église. — Examen à Cudrefin le 28 mai.

SAVIGNY, école mixte du Jorat. — 1400 fr., logement, jardin, plantage et 4 stères de sapin. — Cours complémentaires et service d'église. — Examen le 26 mai.

BIÈRE, école mixte. — 1400 fr., logement, jardin et plantage, bois. — Service d'église et cours complémentaires. — Examen à Bière le 14 juin.

CHAMBLON, école mixte. — 1400 fr., logement, jardin et plantage, bois. — Service d'église et cours complémentaires. — Examen à Chamblon le 7 juin.

GILLY, 1^{re} école mixte. — 1400 fr., logement et 130 fr. pour indemnités. — Service d'église et cours complémentaires. — Examen à Gilly le 31 mai.

CARROUGE, 1^{re} école mixte. — 1400 fr., logement, jardin, plantage et bois. — Service d'église et cours complémentaires. — Examen à Carrouge le 5 juin.

LAUSANNE, 1^o école de la ville. — 2400 fr. pour toutes choses.

2^o école de Vennes. — 1600 fr., logement, jardin et 2 moules de bois. — Examen à Lausanne le 10 juin dans le bâtiment d'école de St-Roch.

RÉGENTES :

CUDREFIN. — 900 fr., logement, jardin et plantage ; 70 fr. pour bois. — Examen le 28 mai.

MÉZIÈRES. — 700 fr., logement, jardin et plantage, 6 stères de bois. — Examen le 27 mai.

ST-PREX. — 900 fr., indemnité de 100 fr. pour logement, jardin et plantage, bois. — Examen le 20 mai.

CULLY. — 900 fr., logement, jardin et bois. — Examen le 2 juin.

VILLENEUVE. — 950 pour toutes choses. — Examen le 8 juin.